




Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le 04/07/2023 
ID : 013-211300637-20230628-109_2023-DE

MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

n°109-2023

OBJET :

Dénomination de voies
secteur « La boule noire »
ZAC de la Péronne

Séance du 28 juin 2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-huit juin à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Brigitte CONTE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Messieurs,

Eric MARCHESI par Nadia ALI
Olivier JULIEN par Martine ARFI
Jean Luc SANCHE par Fernande REYNAUD
Thierry QUERE par Jérémie PARDIES

Etaient absents : Mesdames et Messieurs,

Fadela AOUMMEUR excusée
Viviane ROYER excusée
Romain TONUSSI excusé
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

VOTE :

POUR :

31 (29 « Pour Miramas » +
2 « Miramas avec vous »)

OBJET : Dénomination de voies secteur « La boule noire » ZAC de la Péronne

Le secteur « La Boule Noire » de la ZAC de la Péronne est en cours de réalisation par l'EPAD Ouest-Provence.

Afin de permettre aux divers acquéreurs des lots correspondants d'avoir une adresse et de faciliter, entre autres, la distribution du courrier, les livraisons ainsi que l'accès aux secours, il convient de dénommer les 3 voies concernées.

Il est proposé les dénominations suivantes :

- « Avenue de La Boule Noire » pour la voie Nord-Sud reliant le boulevard Théodore Aubanel au chemin de Calameau (matérialisée en rose sur le plan joint) ;
- « Rue Allegre » pour la voie Est (matérialisée en bleu sur le plan joint), en rapport avec les anciens propriétaires avec la ferme de La Boule Noire ;
- « Rue de la Fenaison » pour la voie centrale parallèle au chemin de Calameau (matérialisée en jaune sur le plan).

Le Conseil municipal est invité à approuver la dénomination de ces voies.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,**

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les dénominations des voies du secteur « La boule noire » ZAC de la Péronne telles qu'indiquées dans le corps de la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 04/07/2023

Le Maire

Acte signé le 29 juin 2023

Frédéric VIGOUROUX

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr